

Ainsi, par l'effet de ses démarches actives, et de la solution amiable consentie par l'État, la ville de Lyon a pu récupérer, outre l'impôt des 55 centimes, la totalité des dépenses des chantiers nationaux, et, quant aux frais de subsistances, comme, même dans un état normal, une partie de ces frais eût été à sa charge, elle n'aura à répéter au trésor que le surplus, soit tout ce qui sera reconnu dépenses extraordinaires, occasionnées par les circonstances politiques.

En consultant la situation financière de la ville, il nous paraît certain que, sans le produit de l'impôt des 55 centimes, il eût été difficile, pour ne pas dire impossible, de faire face aux besoins même les plus ordinaires. Aussi, pensons-nous que la mesure, quelque insolite, quelque rigoureuse qu'elle ait paru aux contribuables, trouvera une excuse fort légitime dans l'utile emploi auquel elle aura servi, et que dès-lors personne ne regrettera un surcroît de charge qui a peut-être contribué, plus qu'on ne pense, au maintien de l'ordre et de la tranquillité dans notre ville.

Dans les temps de révolution, les idées nouvelles cherchent à se faire jour. Chacun voulant contribuer au bien-être général, s'ingénie à faire prévaloir son système qui, dans la pensée de son auteur, doit détruire les abus et introduire d'utiles améliorations. Mais les meilleures intentions peuvent s'égarer, et souvent la pratique ne répond pas aux brillantes espérances que faisaient concevoir l'idée à l'état purement théorique. Jusqu'au 24 février 1848, l'assistance publique (qui aujourd'hui est inscrite sous forme de dogme fondamental dans notre Constitution politique), s'exerçait au moyen du service des Bureaux de bienfaisance, à titre de secours à domicile, d'après la loi du 7 frimaire an V, régularisé par une ordonnance de juin 1845. Sous le coup de la Révolution de février, toutes les industries furent suspendues, et cette suspension, aussi rapide qu'imprévue, laissa sans ressources et sans moyens d'existence, une grande partie de notre population ouvrière. L'administration nouvelle, ou ne songea pas aux bureaux de bienfaisance, ou pensa que leur organisation et les moyens dont ils disposaient ne répondaient pas aux besoins nouveaux et nombreux auxquels il était urgent et humain de satisfaire instantanément. Elle créa dès-lors un Comité de subsistances, à l'aide et par les soins duquel d'immenses distributions de secours furent faites à tous les malheureux, et dans toutes les parties de la ville. La dépense, pour la première semaine, fut de 3,000 fr., et ce chiffre s'éleva bientôt à 27,000 fr. pour chacune des semaines suivantes, parce que les secours se répandirent sur tous les ouvriers sans travail qui,